

ADRESSE

Du Conseil Général de la Commune de Marseille, à la Convention Nationale, avec adhésion de toutes les Sections.

CITOYENS,

Ce ne sont plus les crimes de Louis XVI que nous venons poursuivre. Louis XVI est mort, ou s'il respire encore, c'est un nouveau délit dont vous êtes coupables.

Ou Louis XVI doit vivre, ou vous devez mourir. C'est vous qui devez vivre: pourquoi donc Louis XVI vit-il encore, ou s'il est mort, pourquoi s'efforce-t-on de le faire revivre? En voici la raison.

C'est parce que la Nation vous ayant nommés pour détruire jusqu'aux moindres vestiges de la Royauté, et par vos soins se donner de bonnes loix, vous n'avez jusqu'ici rien fait de tout cela, vous ne vous êtes occupés que de factions, d'intrigues, de dissentions et de querelles.

Parce que vous êtes assemblés dans une ville qui respire encore et regrette les délices d'une Cour corrompue ; dans une ville qui, jalouse de conserver les prérogatives d'une Capitale, voudrait dominer toutes les autres villes, et leur dicter des loix ; dans une ville sur-tout où tous les principaux factieux se rassemblent, parce que vous y êtes, et qu'ils se flattent de vous intimider, ou de vous corrompre.

C'est enfin parce que la Nation a été jusqu'ici trop indulgente, qu'elle n'a point encore exterminé les traîtres qui sont parmi vous, et qu'elle ne vous a point transférés dans une ville plus saine.



Qu'il y ait des traîtres parmi vous, votre Décret du 4 de ce mois le démontre : ce Décret porte peine de mort contre toute personne qui ferait mine de vouloir donner à la Nation un maître quelconque. Ce Décret fit pâlir vos tribunes : il y a donc des factieux qui vous pressent.

Qu'il y ait des traîtres et des factieux parmi vous, le rapport du Décret qui proscrivait la race des Bourbons, en est une preuve scandaleuse et frappante : ce rapport vous fut arraché par force ; une poignée de factieux vous firent violence ; vous n'êtes donc pas libres, vous avez donc des maîtres.

A ce mot, nos Républicains ont frémi de colère. Des maîtres dans une République ! ce nom proscrit irrite et révolte notre ame ; ce nom barbare perce et pénètre le tombeau des Phocéens nos Ancêtres ; leur cendre se ranime, elle s'élève et nous crie, » vengez-nous, » Marseillais, des insultes que font à nos

» fiers descendants, ces vils esclaves
» des Rois. Faites parvenir promptement
» aux Représentans de la Nation que
» vous faites gloire de servir et de dé-
» fendre ; faites leur parvenir la protes-
» tation solemnelle de votre résolution
» irrévocable, de votre fermeté invinci-
» ble à leur faire tenir, au nom de la
» Nation, le serment de fidélité qu'ils lui
» ont prêté avec vous, à la face du Ciel,
» sur l'Autel de la Patrie.

» Dites-leur, que la Nation s'est dé-
» clarée une et indivisible, qu'elle se
» maintiendra et se conservera telle ;
» qu'elle ne veut avoir d'autre maître,
» que l'autorité absolue des loix ; qu'elle
» ne permettra jamais que ces loix ayent
» d'autres bases, que les Droits sacrés
» et imprescriptibles de l'Homme ; que
» les premiers de ces droits sont l'éga-
» lité naturelle, et cette liberté qui en
» est l'ame.

» Dites-leur, que la même horreur de
» la tyrannie, qui nous fit quitter l'Ionie,

» et fuir le joug et le luxe des Perses ;
» a passé et vit encore dans votre ame ;
» que la Ville que nous fondâmes, a été
» l'émule d'Athènes, la sœur de Rome,
» la terreur de Carthage ; qu'elle a cons-
» tamment protégé ses Alliés fidèles ;
» qu'elle n'a renoncé à des droits acquis
» par ses services et sa générosité, que
» pour faire cause commune avec un
» peuple qui a voulu être libre comme
» elle.

» Dites-leur enfin, que la journée du
» 10 Août a montré ce que sont les
» Marseillais, et ce qu'ils peuvent être. »

Fidèles à nos sermens, inviolablement attachés aux maximes de nos pères, inflexibles soutiens de la liberté, ce ne sera point envain que nous vous aurons fait cette Adresse. Toutes les Sections de la République s'ébranlent avec nous : si l'oppression continue ; de concert avec elles, nous voilà prêts à voler à votre secours, à transférer l'Assemblée de la Nation hors d'une Ville qui la menace,

qui voudroit dominer et nous dicter des Loix.

Fait à Marseille en Conseil général de la Commune, le 29 Décembre 1792, l'an premier de la République Française.

Les Membres du Conseil général de la Commune de Marseille, avec l'adhésion de toutes les Sections.

A MARSEILLE,
De l'Imprimerie de ROCHEBRUN ET MAZET,
Imprimeurs de la Commune.